

Fofrait Jeune Elève Pilote - «PASS 45+10» – saison 2025 – CEVVM NOTICE EXPLICATIVE

L'OBJECTIF FONDAMENTAL :

L'objectif fondamental est d'**emmener nos jeunes jusqu'au PASS** (autorisation de vol solo en local), **puis à la licence de pilote planeur SPL**, ceci au moindre coût, en utilisant les aides incitatives octroyées aux élèves par la Fédération Française de Vol en Planeur au lâcher solo, puis au PASS (équivalent de l'ancien BPP) et enfin à la SPL, aides augmentées d'une « récompense Club » de motivation complémentaire, délivrée à l'obtention du théorique SPL.

Nota: Le club perçoit également des aides pour chaque brevet délivré par son école.

C'est pourquoi nous incitons vivement les jeunes à aller jusqu'au PASS puis SPL au sein du club, un taux de réussite suffisant étant une condition indispensable au maintien de la tarification proposée.

LES DONNEES STATISTIQUES

Statistiquement, il faut en moyenne 45 vols et 15 heures de vol à un élève avant de pouvoir être « lâché » en vol solo.

Les phases les plus délicates sont le décollage et l'atterrissage. Il faut donc en pratiquer beaucoup, sans que la perspective d'un vol de courte durée ne génère de retenue.

Il lui faudra ensuite 5 heures vols en solo supervisé par instructeur incluant 15 lancements pour obtenir le PASS autorisant le vol solo sans supervision, sous condition d'avoir passé le théorique SPL (ou être titulaire d'un BIA de moins de 2 ans).

C'est pourquoi la tarification forfait ne tient pas compte de la durée des vols mais uniquement de leur nombre.

Nous avons aussi constaté qu'il faut souvent deux saisons à un élève pour décrocher son PASS, voire 3 pour sa SPL.

LE DETAIL DU « FORFAIT PASS 45 + 10 » :

Tous les vols, mouvements de fonds et historique forfait sont retranscrits sur le compte du pilote « Smart Glide » qui en devient la fiche de suivi. Les vols, progression et qualifications sont aussi suivis sur « Gesasso ». EXPLICATION à VENIR

La partie « cotisation + frais de fonctionnement + licence FFVP » est annuelle et indépendante.

En 1ère année du forfait, les frais de fonctionnement sont au tarif nouveau membre de 50 €.

En 2ème année ils sont majoré majoré au taris spécial de 100 €

A partir de la 3ème année, application des tarifs club standards pour ces 3 rubriques.

Le forfait porte sur 45 vols, fractionnés en 3 modules de 15 vols à 200 €, répartis sur 2 ans maximum.

Un module complémentaire de 10 vols au passage de la partie théorique de l'examen SPL est offert par le club.

Il n'est pas demandé de chèque caution mais les modules de vols sont payables dès le module entamé.

Un vol de « dégrossi » en motoplaneur pourra éventuellement être intégré au forfait, principalement en début de saison.

Les vols sous « modules forfait » restent acquis jusqu'à épuisement, le reliquat étant reconductible sur la saison suivante, que l'élève soit lâché, doté du PASS ou non.

A l'épuisement, les vols deviennent payant au tarif club standard, avec la dégressivité acquise sur le tarif planeur, en fonction du nombre d'heures de vols effectué dans la saison.

Les bourses FFVP afférentes au lâcher, à l'obtention du PASS et de la SPL sont immédiatement portées au crédit du compte du pilote concerné, (sans attendre son versement par la FFVP).

En cas d'abandon de l'activité au sein du CEVVM ,

Tout module « 15 vols forfait » engagé est exigible et non remboursable. (sauf cas de force majeure)

Sous cette réserve, un excédent de compte est remboursable sur demande de l'intéressé formulée par e-mail.

Soit : A PAYER EN PREMIERE INSCRIPTION

Détail du tarif minimum de base	Cotisation club	}	45 €	
	Frais de fonctionnement	} (tarif nouveau)	50 €	
	Licence passion avec IA 10k€	} 92 € arrondi à	95 €	(autres choix à la demande, suivant tarifs FFVP)
	1er module forfait 15 vols		200 €	
	TOTAL A PAYER à l'inscription		390 €	

SIMULATION DU COUT DES VOLS POUR L'OBTENTION DU PASS (hors cotisation club et licence annuelles)

<i>cotisation + frais fonctionnement + licence</i>	<i>pm</i>	<i>annuels, hors forfait vols</i>
Forfait 45 vols en 3 modules de 15 + 10 vols offert au théorique Soit 55 vols :	600 €	pour 55 vols, sans notion de durée.
déduire bourse FFVP au lâcher	-100 €	Portées au crédit du compte pilote, dès la
déduire bourse FFVP au PASS	-150 €	réussite de l'épreuve concernée.
Soit : coût global des vols au PASS :	350 €	Moyennant une assiduité raisonnable, pour une moyenne estimée à 20 h de vol,

NOTA 1 : la bourse du PASS de 150 € est portée à 200 € pour les titulaires du BIA..

NOTA 2 : à l'obtention de la SPL, une bourse de 150 € portée à 200 € si BIA est octroyée par la FFVP.